

Sommaire

- 1- Programmes européens en Aquitaine : c'est reparti pour sept ans !
- 2- Le Programme européen aquitain 2007-2013 : une nouvelle philosophie pour le FEDER
- 3- Avec le Programme européen aquitain, la proximité est garantie
- 4- Le Programme européen aquitain 2007-2013 : des objectifs ambitieux
- 5- Le Programme européen aquitain 2007-2013 : des priorités claires
- 6- FSE, FEADER et FEP : trois programmes, trois vocations, une synergie
- 7- Les programmes européens 2000-2006 : le bilan en quelques chiffres
- 8 – Trois projets exemplaires
- 9- La communication en Aquitaine : un alliage d'efficacité et de transparence
- 10- Le site Internet, moteur de l'interaction
- 11- Le Programme européen aquitain 2007-2013 : les repères essentiels
- 12- Glossaire

Programmes européens en Aquitaine : c'est reparti pour sept ans !

Quel sera le rôle de l'Europe dans le développement de l'Aquitaine ces sept prochaines années ? Pour le savoir, une seule solution : se pencher sur les nouveaux programmes européens, cadres de l'utilisation des fonds dont bénéficiera la région jusqu'en 2013.

Soutien à la compétitivité régionale et à l'emploi pour le programme principal (dédié au fonds FEDER), accompagnement de la politique sociale, de la Politique agricole commune et de la politique de la pêche pour les autres : l'ambition est de répondre aux besoins de l'Aquitaine et de respecter les priorités de l'Union européenne, grâce à une enveloppe globale de 715 millions d'euros (dont 392 de fonds FEDER).

Souvent méconnus, ces programmes doivent au cours de ces sept années gagner en notoriété et en transparence. Cette journée de lancement du 1^{er} octobre a illustré cette volonté, à l'instar du site Internet, qui doit devenir le rendez-vous du grand public, des porteurs de projets, des partenaires et des médias.

Les pages de ce dossier de presse ont été conçues comme autant de fiches repères, pour saisir les enjeux, et sont suivies d'un glossaire, pour maîtriser le vocabulaire spécifique aux rouages institutionnels. Les programmes européens se dévoilent, et ils vont faire parler d'eux !



Le Programme européen aquitain 2007-2013 : une nouvelle philosophie pour le FEDER

En finir avec l'impression parfois donnée de politique de guichet. Telle est la volonté portée par le Programme européen aquitain du Fonds européen de développement régional (FEDER) pour la période 2007-2013, **lancé ce 1^{er} octobre 2007 en Aquitaine**. Comme son nom l'indique, ce programme est le cadre de l'intervention de l'Europe dans la région, une intervention qui se veut **efficace et visible**.

Lors des sept prochaines années, **les fonds FEDER soutiendront donc moins de projets** que lors des sept précédentes, **mais de manière plus conséquente**, notamment ceux émanant des PME-PMI, élevées au rang de cible prioritaire, au-delà des collectivités et des organisations socioprofessionnelles et associatives. Cette sélection accrue doit permettre de **valoriser les projets les plus performants** portant sur des thématiques clairement définies. En accord avec les stratégies européennes de Lisbonne et de Göteborg, ces thématiques sont **l'innovation et le développement durable**.

Si le nombre de bénéficiaires est moins important, c'est en revanche tout le territoire qui pourra postuler aux fonds FEDER, alors qu'une partie seulement y avait accès lors du programme précédent. **Tous les Aquitains seront donc en position de mesurer l'impact des interventions de l'Europe dans leur région**. Cette prise de conscience sera facilitée par une campagne régionale de communication ambitieuse, en cohérence avec la campagne nationale prévue pour le FEDER comme pour les autres fonds européens.



Avec le Programme européen aquitain, la proximité est garantie

Trop souvent, nos concitoyens ignorent les efforts déployés par l'Europe pour soutenir concrètement les régions, et donc leurs habitants. L'Europe, c'est Bruxelles, c'est loin. Faux ! **L'Europe, c'est chez nous, quand ce sont les partenaires locaux qui décident de l'usage des fonds.** C'est le cas pour le Fonds européen de développement régional dans le cadre du Programme européen aquitain, dont **la stratégie**, avant d'être validée par l'Union européenne, **est écrite par les partenaires locaux, sous la responsabilité de l'Etat et la Région.** Qui mieux qu'eux connaît les besoins de l'Aquitaine ?

Cette concertation a été menée rapidement et efficacement et permet donc à l'Aquitaine d'être **l'une des quatre premières régions françaises à voir lancé son programme 2007-2013**, et de bénéficier de **la troisième dotation la plus importante**, avec ses **392 millions d'euros** ! En tout, ce sont 9,6 milliards d'euros que l'hexagone va percevoir.

Mais à quoi sert donc le FEDER ? Avant d'aborder le détail de la stratégie, il faut saisir l'essentiel : **la mission de ce fonds, qui est le mieux doté de tous, est de soutenir par l'intermédiaire de cofinancements le développement économique et la compétitivité des différents territoires européens, proportionnellement à leurs besoins.** Ainsi doivent être réduits les écarts entre régions. Le FEDER intervient, en France, dans des domaines aussi variés que la recherche, l'innovation, les technologies de communication, l'énergie et l'environnement.

L'innovation et l'anticipation des mutations économiques et sociales étaient d'ailleurs les thèmes des **trois journées de réflexion organisés au Palais des Congrès de Bordeaux du 22 au 24 octobre 2007** par la Commission européenne et la Délégation à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT), en collaboration avec le Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi. Les renseignements sur cet événement d'ampleur nationale sont disponibles sur le site <http://bordeaux2007.projetsdeurope.gouv.fr>.



Le Programme européen aquitaine 2007-2013 : des objectifs ambitieux

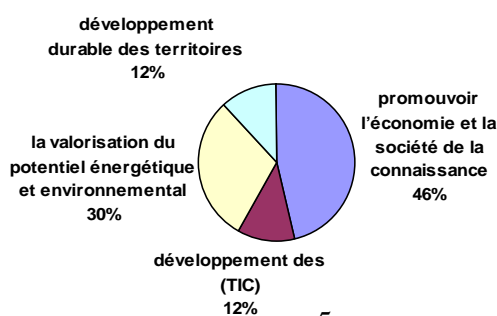
« Faire de l'innovation et du développement durable les moteurs de la compétitivité régionale et de l'emploi » : telle est la stratégie globale du programme européen aquitaine. Une stratégie qui sera soutenue par 392 millions de Fonds européens de développement régional entre 2007 et 2013. Mais attention, ce chiffre ne symbolise pas tout à fait l'ambition de ce programme. Comme le FEDER a pour vocation de cofinancer des projets, il doit permettre de générer au total **1 milliard d'euros d'investissement en sept ans** et de contribuer à la **création de 9 000 emplois**. Pour ce faire, quatre objectifs ont été établis.

Il s'agit d'abord de **promouvoir l'économie et la société de la connaissance**. Derrière ces termes obscurs se cache tout simplement le soutien à la recherche, une recherche dont les résultats doivent être valorisés. L'innovation doit être au cœur de la compétitivité de la région. 46% du programme y sera consacré.

La valorisation du potentiel énergétique et environnemental est le deuxième objectif, qui représentera 30% du programme. En accord avec le Plan climat, l'Aquitaine doit par exemple produire un effet de serre inférieur à 5% du total national, car c'est à ce niveau qu'a été évaluée sa participation à l'économie hexagonale. Les technologies innovantes ont là encore un rôle à jouer, qu'elles concernent les énergies renouvelables ou les modes durables de transports.

Le troisième objectif porte sur le **développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) au service de la société de l'information**. Concrètement, le but est de garantir à un maximum d'entreprises et de ménages l'accès aux TIC, en développant les services et l'utilisation, et en en faisant des outils de proximité et de lien social. A cet objectif sera consacré 12% du programme.

Le développement durable des territoires spécifiques, enfin, constitue le quatrième objectif, qui doit être atteint grâce à l'investissement conjoint du FEDER et du FEADER. Il représentera lui aussi 12% du programme. Par territoires spécifiques, il est entendu le littoral, les quartiers sensibles et les territoires en mutation tels que les bassins d'emploi touchés par des restructurations économiques, particulièrement dans les zones rurales.



Le Programme européen aquitain 2007-2013 : des priorités claires

Les projets sélectionnés, qui répondront donc aux objectifs du programme, devront également s'inscrire dans la logique des priorités fixées par l'Union européenne pour tous les programmes régionaux, **des priorités dites transversales**.

La première est, fort logiquement, **l'emploi**. On ne saurait fixer priorité plus claire : il faut le sauvegarder, ou mieux le créer. Les projets qui s'inscriront dans cette logique seront donc soutenus.

La deuxième priorité est d'encourager, comme le préconisent respectivement les stratégies européennes de Lisbonne et de Göteborg, **le développement fondé sur l'innovation et le développement durable**. Il s'agit de renforcer la compétitivité de la région Aquitaine et de valoriser ses atouts en terme d'environnement et de cadre de vie. La stratégie de Lisbonne bénéficiera en outre de 74% des fonds du programme 2007-2013, contre 38% sur la période précédente. Il s'agit là d'une réorientation stratégique majeure, qui doit s'accompagner d'une ouverture de la région à l'international, à laquelle 1% du programme européen aquitain est réservé.

Il est à noter que, pour respecter ces priorités, le programme FEDER agira en synergie avec trois autres programmes européens, le FSE, le FEADER et le FEP, dont la définition est disponible dans ce dossier de presse.

FSE, FEADER, FEP : trois programmes, trois vocations, une synergie

S'il est de loin le fonds le plus important, le FEDER n'est pas le seul à financer les projets soutenus par l'Union Européenne. Trois autres fonds européens interviennent chacun dans un domaine donné et bénéficient de leur propre programme opérationnel 2007-2013, dont la stratégie est définie nationalement. C'est au regard de l'action de ces quatre programmes, dotés d'un total de 715 millions d'euros, que se dégage la cohérence de la politique européenne de soutien aux régions.

Le Fonds social européen (FSE) bénéficie prioritairement aux publics en difficulté. Il doit permettre de lutter tant contre les discriminations que contre le chômage, que ce soit par la réinsertion des demandeurs d'emploi ou par l'adaptation des travailleurs aux mutations économiques. Pour y parvenir, le programme opérationnel FSE 2007-2013 en Aquitaine est doté de 187 millions d'euros.

Le **Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)** est le successeur du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA). Le programme opérationnel 2007-2013 est doté de 136 millions d'euros et vise à améliorer la compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture, ainsi que l'aménagement de l'espace rural et la diversification de son économie.

Le **Fonds européen pour la pêche (FEP)**, enfin, qui a succédé à l'Instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP), a pour objectifs principaux, selon son programme opérationnel 2007-2013, de garantir une exploitation durable des ressources aquatiques vivantes, de promouvoir des méthodes de pêche respectueuses de l'environnement et de faciliter la diversification des activités économiques dans les zones dépendantes de la pêche.

Pour être tout à fait complet, il faut signaler que s'ajoutent à cette boîte à outils les programmes de coopération territoriale, soutenus par les différents fonds. Ils visent à soutenir des projets interrégionaux, à favoriser les échanges de bonnes pratiques, et à capitaliser les connaissances entre régions de l'Union européenne.

Les programmes européens 2000-2006 : le bilan en quelques chiffres

Avant d'encourager l'innovation et le développement durable dans le cadre de leurs programmes opérationnels 2007-2013, les fonds européens se sont attachés, sur la période 2000-2006 à mettre en valeur les opportunités et le potentiel des territoires les plus fragiles, comme les zones rurales en déclin ou les zones urbaines touchées par les difficultés sociales, qui représentent 71% du territoire régional.

- **535 millions d'euros** ont été investis dans le cadre de ces programmes.
- Ils ont permis de soutenir **10 593 projets** et de créer **12 000 emplois**.
- **2 339** actions de formations ont été menées pour **55 222** bénéficiaires.

Au rang des bénéficiaires, on trouve :

- Les **entreprises et associations**, avec **191,7 millions d'euros** de subvention
- Les **collectivités locales (communes, groupements de communes)**, avec **106,3 millions d'euros**
- Les **autres structures publiques**, avec **152 millions d'euros**
- **L'Etat et les établissements publics**, avec **43,4 millions d'euros**
- Les **conseils généraux**, avec **21 millions d'euros**
- Le **conseil régional**, avec **10,6 millions d'euros**
- Les **particuliers**, avec **8,8 millions d'euros**.



Plaquette bilan 2000-2006 (16p)

http://www.aquitaine.pref.gouv.fr/politiques/progeurope/plaquette_16p.pdf

Les programmes européens 2000-2006 : trois projets exemplaires

Certains des projets aquitains qui ont bénéficié de fonds des programmes européens sur la période 2000-2006 peuvent servir d'exemple aux porteurs de projets potentiels. Ils sont dans la droite ligne de ce que l'Europe entend soutenir ces sept prochaines années.

- **L'entreprise CITBA**, chaudronnerie industrielle installée à Arthez-de-Béarn, a bénéficié de fonds FEDER pour deux projets encadrés par l'Association pour l'environnement et la sécurité en Aquitaine (APESA).

D'une part, elle a été soutenue sur plusieurs années dans sa volonté de **diversification de son activité** basée sur le gaz et le pétrole, pour aboutir à un pilote industriel d'écotechnologie. Ce soutien est estimé **entre 30 000 et 40 000 euros**.

D'autre part, dans le cadre d'une action collective en direction des entreprises du bassin de Lacq, elle a été accompagnée dans l'obtention d'un **certificat de sécurité**. Cet accompagnement a été financé à hauteur de 3.500 euros.

- **Le réseau de fermes ouvertes en Périgord vert** a bénéficié d'une enveloppe de **102 766 euros de fonds FEOGA** pour sa création, dont la Chambre d'agriculture de la Dordogne était le maître d'ouvrage.

Ce réseau a été initié par **des agricultrices et des femmes d'agriculteur**, qui ont été formées à la communication envers le grand public. Elles **ouvrent leur ferme aux visiteurs pour présenter leur métier, leur passion, et rétablir la confiance entre le producteur et le consommateur**. Il s'agit d'un travail sur l'image des produits, sans objectif de vente. Dans le prolongement de cette action, une coopération avec le Pays de Fougères a été mise en place.

- Plusieurs projets menés par **Nobatek, centre de recherche technologique spécialisé dans la construction durable** basé à Bayonne, ont été soutenus par **des fonds FSE à hauteur de 117.000 euros en 2006 et 108.000 euros en 2007**.

L'objectif était de **conserver une longueur d'avance sur le marché et sur les entreprises en matière d'innovation**, par le biais d'actions/formations dans des projets à risque.

La communication en Aquitaine : un alliage d'efficacité et de transparence

Le lancement du Programme européen aquitain 2007-2013 va s'accompagner d'une communication régionale ciblée.

L'un des objectifs de cette campagne sera de simplifier les démarches des porteurs de projets potentiels. C'est pourquoi ils recevront **un dossier rassemblant tous les renseignements** dont ils pourraient avoir besoin. La première partie de ce dossier, intitulée « Guide du porteur de projet », leur permettra d'auto-évaluer l'éligibilité de leur dossier. La seconde, appelée « Demande de subvention », sera accompagnée d'informations administratives et juridiques, afin que les porteurs sachent d'emblée vers quoi ils s'engagent.

Le mailing d'appel ciblé visera, dans une démarche plus volontariste encore que l'appel à projet, des cibles telles que les PME-PMI. Le document envoyé devra interpeller et informer de façon particulièrement efficace. Il sera donc court, simple, et adapté à son destinataire.

Des interventions publicitaires dans la presse ou sous forme d'affichage permettront de viser le grand public dans le cadre de cette campagne. Il est essentiel que les citoyens aquitains prennent la mesure de l'empreinte de l'Europe sur son quotidien, et au-delà sur le développement de sa région.

Le programme européen aquitain bénéficiera aussi d'**une communication dite événementielle**. Elle s'intégrera par exemple à celles qui accompagneront les différentes foires expositions en s'associant aux messages portés par les collectivités en ces occasions. De même, les partenaires du programme profiteront de certains événements locaux type colloques ou congrès pour sensibiliser un public varié, grâce à la distribution d'un dépliant générique sur les fonds européens et à l'installation de panneaux d'information. L'aboutissement des projets soutenus permettra aussi de réunir, au cours d'une inauguration ou d'une démonstration, les partenaires, la presse ou encore les élus.

Enfin, **une agence régionale de presse spécialiste des fonds européens** alimentera régulièrement le site en dépêches. Chacun des reportages sera consacré à un projet soutenu, dont seront exposées la genèse et la finalité, avec les témoignages des différents intervenants. Les campagnes de publicité thématiques et le partenariat média.

Le site Internet, moteur de l'interaction

Comment communiquer aujourd'hui sans Internet ? Soucieux de s'adresser au plus grand nombre, le Programme européen aquitain 2007-2013 investit la Toile et lance son site, pivot de son dispositif de communication : www.europe-en-aquitaine.eu doit rapprocher l'Europe du grand public comme des porteurs de projets et de ses partenaires.

Le triple objectif est donc de livrer **une information claire, destinée au public**, sur l'ensemble des programmes européens et des projets financés, d'**accompagner les porteurs de projets** en mettant à leur disposition le programme opérationnel, un dossier type de demande et un annuaire, et de jouer le rôle de **centre de ressources pour les partenaires**, qui y trouvent des conseils sur les bonnes pratiques, de la documentation et un agenda des réunions.

Le programme européen aquitain 2007-2013 : les repères essentiels

- Les quatre objectifs de ce Programme européen aquitain sont : la promotion de l'économie et de la société de la connaissance, le développement des TIC au service de la société d'information, la valorisation du potentiel énergétique et environnemental, et le développement durable des territoires spécifiques.

- Les projets devront aussi respecter les priorités suivantes : l'emploi, l'innovation et/ou le développement durable.

- Les entreprises, et particulièrement les PME, sont les cibles prioritaires du Programme européen aquitain.

- Tout le territoire aquitain pourra bénéficier de fonds FEDER.

- Le FEDER s'élève à 392 millions d'euros et l'ensemble des fonds européens à 715 millions d'euros.

- Le programme FEDER devrait générer 1 milliard d'euros d'investissement et contribuer à la création de 9 000 emplois.

- Le programme européen aquitain bénéficiera d'une communication visant prioritairement les porteurs de projets financés, les porteurs de projets potentiels et le grand public.

- Un site Internet rassemble toutes les informations et assure l'interactivité du programme : www.europe-en-aquitaine.eu.

Glossaire pour décrypter l'actualité des programmes européens en Aquitaine

Les Fonds européens mobilisables en région

FEDER : Fonds européen de développement régional, instrument financier de la politique régionale européenne

FSE : Fonds social européen, instrument financier de la politique européenne pour l'emploi

FEADER : Fonds européen agricole de développement rural, instrument financier d'accompagnement de la politique agricole commune

FEP : Fonds européen pour la pêche, instrument de la politique européenne de la pêche

www.europa.eu

Organisation régionale

Autorité de gestion : autorité responsable devant la Commission Européenne de la mise en oeuvre du programme

Comité de suivi : coprésidé par le Préfet de région et le Président du conseil régional il est commun à tous les Fonds, c'est l'instance partenariale de pilotage des programmes. Ce comité se réunit au moins une fois par an et associe la Commission européenne et les différents ministères concernés.

Comité régional de programmation : également commun à tous les fonds, ce comité est l'instance partenariale de sélection des projets. Il se réunit tous les 2 mois.

Procédures

Programme opérationnel : document cadre précisant le diagnostic, la stratégie retenue, les axes d'intervention, les moyens alloués ainsi que le dispositif général de mise en oeuvre. Il est soumis à l'approbation de la Commission européenne. Elaboré au niveau régional pour le FEDER et national pour le FSE et le FEADER, il est décliné au travers d'un volet régional pour ces deux derniers.

Subvention globale : l'autorité de gestion a la possibilité de déléguer une partie du programme à un organisme intermédiaire. En Aquitaine, c'est le cas...